

LE PRIX COURANT

REVUE HEBDOMADAIRE

du Commerce, de la Finance, de l'Industrie de la Propriété foncière et des Assurances.

Bureau : No 30, rue Saint-Jacques, Montréal.

Abonnements: Montréal, par an \$2.00 Canada et Etats-Unis 1.50 France 1fr. 250

Publié par La Société de publication commerciale, J. MONTEZ, gérant

MONTRÉAL, 24 FEVRIER 1888

M. EDMOND STEVENS a pris la direction du département des annonces du "Prix Courant."

L'HOPITAL VICTORIA

La Chambre de Commerce de Montréal, la semaine dernière, a discuté une communication de M. Geo. W. Stephens, à propos du don de terrains promis par le conseil de ville pour aider à la fondation de l'Hopital Victoria.

La générosité de MM. George Stephens et Donald A. Smith qui ont donné chacun \$500,000 pour la fondation d'un hopital devant porter le nom de "Royal Victoria Hospital," est au-dessus de tout éloge. Le désir exprimé par eux qu'il leur fût permis de choisir le site de ce nouvel hopital, peut provenir d'un excellent sentiment et la spontanéité avec laquelle le Conseil de ville a décidé d'accorder ce site, dans les limites du parc et au-dessus du principal réservoir, prouve que l'on a su apprécier la générosité de nos citoyens millionnaires.

Mais en examinant les choses de sang-froid, on finit par s'apercevoir que le conseil de ville s'est laissé éblouir par la magnificence de l'offrande et qu'il n'a pas étudié avec assez de sang-froid, les résultats de sa coopération.

M. Geo. W. Stephens a établi devant la Chambre de Commerce:

- 1. Que le site était mal choisi et pouvait favoriser les épidémies. 2. Que le don de terrains par la ville a été non seulement imprudent, mais mal avisé et pouvant donner lieu à de nombreuses réclamations.

Le site est mal choisi, d'abord parce qu'il fait partie du parc et qu'il enlève autant de terrain à ce parc qui nous a coûté si cher et auquel nous tenons tant, avec justes raisons; il est répugnant de penser, lorsque l'on se propose d'aller chercher de l'air pur et des distractions champêtres dans un jardin public, que l'on se promène sous les murs d'un hopital, et que les miasmes échappés des salles enfiévrées de cet hopital peuvent infester l'air que l'on y respire. La population laborieuse et pauvre, ici comme ailleurs, a une espèce de répulsion pour l'hopital; c'est donc la chasser de toute la partie du parc qui avoisinera cet établissement.

D'un autre côté, la situation de ce foyer de miasmes dans une situation dominant la ville, dans l'aire des vents dominants doit être éminemment favorable à la dissémination des maladies contagieuses dont les germes se transmettent par l'atmosphère. La présence à la proximité de l'hopital, sous les ombrages du parc, de la foule des promeneurs du dimanche, est éga-

lement une provocation à l'épidémie.

De plus, les couches supérieures du massif rocheux de la montagne sont poreuses; supposons que quelque égout de l'hopital laisse échapper de son contenu; cette matière s'infiltrant dans la roche pourra pénétrer jusqu'au réservoir et y déposer les germes d'une épouvantable épidémie, d'un empoisonnement par l'eau de l'aqueduc.

Et quand même ces considérations hygiéniques seraient futiles, il y aurait encore lieu de demander au conseil de reconsidérer sa décision. Car on cherche en vain de quel droit la ville pourrait donner pour un hopital un terrain qu'elle a été autorisée à acheter pour un parc?

L'année dernière, les administrateurs et les dames patronesses de l'Hopital Notre-Dame adressèrent au conseil de ville une requête demandant, non pas une aumône, mais le paiement des soins professionnels et médicaux donnés à chaque instant par les médecins de l'hopital aux personnes qui leur sont amenées par la police de la ville, et qui devraient à la charge du service sanitaire de la ville. On réclamait pour cela, pour toute une année, la modeste somme de \$1000. Et la Corporation a répondu: "Nous ne pouvons donner ce qui ne nous appartient pas."

Pourquoi donc le conseil s'est-il montré si généreux "de ce qui ne lui appartient pas" vis-à-vis l'hopital Victoria?

Et si l'on admet le droit du conseil de ville de faire une donation de ce genre, voyons un peu où cela nous conduirait.

Les Religieuses de l'Hôtel-Dieu ont un immense établissement près du Champ Fletcher, où elles donnent chaque jour des soins à des milliers de malades. Ces vastes salles de l'Hôtel-Dieu ont été érigées avec les fonds de la communauté, du Séminaire et des particuliers et représentent des dons faits à la ville, au moins égaux à ceux de MM. Stephens et Smith.

Quelle raison pourrait donc donner le conseil de ville pour refuser un morceau du parc aux Religieuses de l'Hôtel-Dieu, si elles la lui demandaient?

Voyez les massives constructions que les Sœurs de la Providence élèvent pour servir de refuge aux vieillards et aux infirmes; Pourquoi leur refuserait-on à elles, leur parcelle de terrain sur la montagne?

Et l'Hopital Général Anglais, et les Sœurs Grises, et l'Hospice de la Maternité, et la Maison d'Industrie et de Refuge, le "Western Hospital," l'Asile des aliénés protestants, toutes ces institutions de charité, catholiques ou protestantes, qui se soutiennent par la charité des particuliers, n'auraient-elles pas droit aussi à leur part du parc?

Et alors qu'en resterait-il pour les citoyens?

LES ASSURANCES

L'association canadienne des assureurs, à sa réunion de mercredi dernier, à laquelle toutes les compagnies faisant des affaires à Montréal étaient représentées, a adopté la résolution suivante:

"Attendu que les affaires à Montréal

des compagnies d'assurance ont été très onéreuses depuis une dizaine d'années, en raison de la proportion considérable et toujours croissante des sinistres due en grande partie à l'insuffisance des services de la police et des pompiers.

"Il est devenu nécessaire d'augmenter les taux des risques à Montréal jusqu'à ce qu'il soit fait dans ces services les changements nécessaires pour placer les affaires des assurances sur un pied satisfaisant, et le comité recommande que les tanx soient augmentés de 20 pour cent, à compter du 23 février 1888 (jeudi); cette augmentation devant être en sus de l'augmentation précédente de 2 1/2 pour cent établie pour payer la taxe du gouvernement de Québec."

Ainsi le tarif, à partir d'hier, doit être calculé par les agents sur la base du dernier tarif que nous avons publié le 23 décembre en y ajoutant 22 1/2 pour cent.

GAZ COMBUSTIBLE NATUREL

S'il nous était donné, sans courir les risques d'une annexion ou même de l'union commerciale, d'attirer chez nous les capitalistes américains, il est une de nos ressources minérale, jusqu'à présent complètement négligée, qui serait bientôt exploitée à sa plus grande puissance.

Voilà dix à douze ans que l'on a découvert l'existence à Louiseville de sources de gaz combustible naturel. Le Rev. M. Laflamme, professeur de l'Université Laval, a d'abord analysé ce gaz, l'a trouvé parfaitement propre à remplacer le gaz obtenu de la houille, et en a fait le sujet d'une de ses intéressantes conférences. Mais qui s'en est préoccupé depuis?

Un Québécois entreprenant, M. Cyrille Duquet, a, il y a une couple d'années, formé une compagnie pour exploiter ce gaz; Cette compagnie a pu, chose assez étrange, obtenir un monopole presque absolu pour la province: dans le cours de l'été dernier, un puits a été creusé qui a donné, à une profondeur très modérée des résultats très encourageants, on a même résolu, paraît-il, d'employer ce gaz à la production de la vapeur pour la pompe de l'aqueduc de Louiseville, et de le faire distribuer par des tuyaux ad hoc aux deux ou trois ateliers que contient cette petite ville. Les choses en sont restées là. Qui se doute en dehors d'un rayon de quelques milles autour de Louiseville, qu'il y existe des sources de gaz naturel?

Ah! si ces sources s'étaient trouvées de l'autre côté du 45ème parallèle!

D'après le rapport du chef du bureau géologique des Etats Unis, la quantité de charbon qui a été remplacée par le gaz naturel, dans les usines en 1886, aux Etats Unis, se monte à 6,353,000 tonnes. Et il est probable que les chiffres pour 1887 indiqueront une économie de 10,000,000 de tonnes de charbon, au moins, par l'emploi du gaz.

La région minière et carbonifère de Pittsburg abonde en sources de ce genre et les trois quarts des usines de cette ville, le véritable centre métallurgique des Etats-Unis, emploient le gaz naturel pour la production de la vapeur comme pour les fourneaux des forges et laminoirs.

Nous avons ce combustible en abondance à nos portes, et person-

ne ne songe à l'employer à d'autres usages qu'à fournir la vapeur à une machine d'aqueduc de quatre ou cinq chevaux!

L'emploi du gaz, à Louiseville, ou à une portée raisonnable des sources, équivaldrait à une économie de 75 à 80 pour cent dans le combustible d'une usine, d'une fonderie, d'une forge, d'un laminoir; avec les droits protecteurs imposés actuellement sur les fers et les fontes importées, nous avons là de quoi alimenter des établissements métallurgiques suffisants pour fournir des fer et des aciers à tout le Canada; mais il faudra pour cela des capitaux, et c'est malheureusement ce qui nous manque.

UN BON VENDEUR

Le meilleur commis dans un magasin de nouveautés n'est pas toujours celui qui sait le mieux accueillir la cliente, lui offrir la bouche en cœur, les marchandises qu'elle peut demander, celui dont la moustache est la mieux cirée et les cheveux pommadés. Sans doute la propreté et une mise soignée, les bonnes manières et l'aisance sont des qualités nécessaires pour faire un bon commis vendeur, mais ce n'est pas tout.

Voyez ce commis qui est à servir une cliente; il a plusieurs pièces de coton blanc devant lui sur le comptoir et il est en train d'expliquer à la cliente que telle pièce vaut 8c. telle autre 10c. et cette autre 15c. la verge. Pourquoi lui demande-t-on? Il n'en sait rien. Il palpe le tissu, fait valoir de son mieux l'épaisseur, la consistance, etc., sans se douter la plupart du temps que cette épaisseur et cette consistance ne viennent que de la préparation que l'on a fait subir au coton. Aussi il arrive qu'une pièce marquée plus cher, est plus légère à la main, et il reste à quia.

Le commis qui sait son métier, qui connaît les tissus et les secrets de leur fabrication, n'est pas embarrassé pour si peu; il a bien vite découvert que telle pièce de coton n'a que deux fils, telle autre trois, telle autre quatre; il explique que dans cette étoffe à robes il y a tant pour cent de laine et tant de coton, que la laine de telle autre est du merinos, etc. Enfin, il peut causer un quart d'heure avec la cliente, lui démontrer la supériorité de l'article qu'il veut lui vendre et il réussira neuf fois sur dix.

Il est donc de la plus grande importance pour tout commis qui veut devenir un bon vendeur d'étudier son métier, de se renseigner sur les mérites, sur les procédés de la fabrication des articles qu'il doit vendre et il lui faut pour cela consulter les livres qui traitent de ces choses, lire les journaux spéciaux, se tenir au courant des changements que l'expérience — ou la mode — apportent dans la manière de fabriquer telles ou telles marchandises. Sachant tout cela, il pourra en causer à l'aise avec le client ou la cliente, l'intéresser et l'amener à conclure un achat.

De la sorte, le commis évitera le reproche fait souvent aux vendeurs: "Vous dites toujours la même chose!" Il pourra prendre une influence réelle sur ses clients, les attacher à l'établissement; guider leurs goûts et pour ainsi dire contrôler leurs dépenses.